

FICHE RÉFLEXE

Utilisation de l'application « Faits établissement » dans le cadre de l'alerte et de la remontée d'informations suite à un événement

Cette fiche aide à déterminer la chaîne d'alerte appropriée lorsqu'un fait significatif ou grave se produit dans une école.

◆ Fait Établissement – Niveau 2

- ✓ Fait significatif mais gérable à l'échelle de l'école
- ✓ Pas d'impact extérieur ni nécessité de coordination immédiate avec l'IEN/les autorités départementales/académiques

➡ Actions à mener :

- Saisie dans l'application (niveau 2)
- Information possible à l'EMS ou l'IEN de circonscription
- rédaction d'un rapport horodaté
- Gestion interne : mesures éducatives, entretiens...

▲ Fait Établissement – Niveau 3

- ! Fait grave, sensible ou à fort impact
- ! Nécessite une coordination avec l'IEN, la DSDEN et/ou forces de l'ordre/secours

➡ Actions à mener :

- Si nécessaire **contacter les secours ou force de l'ordre (15 - 18 ou 17)**
- Informer immédiatement l'IEN de circonscription (SMS - ne pas attendre d'avoir tous les détails)
- Possibilité d'activation de la cellule de crise de l'école
- Saisie dès que possible dans l'application (niveau 3)
- Transmission d'un rapport circonstancié et horodaté à l'IEN qui transmettra à la DSDEN



Questions à se poser pour qualifier un fait :

1. Y a-t-il un impact au-delà de l'école ?
 2. La gestion de la situation nécessite-t-elle l'accompagnement des autorités académiques (DSDEN/RECTORAT) ?
 3. Y a-t-il un risque de médiatisation ou de trouble à l'ordre public ?
- 👉 Si oui à deux de ces trois questions : FAIT DE NIVEAU 3